

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 980

11 mai 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.	47003	INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l.	47001
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.	46994	I.T.I. S.A. SPF	47025
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.	47002	JoMü - Fenster GmbH	47000
ACP Europe S.A.	47002	JoMü - Fenster GmbH & CO KG	47000
AMS Fund Services	47040	LuxChoc S.à r.l.	47019
Areff LP Holding II S.à r.l.	46994	Luxconcept Bâtiment	47012
Areff LP Holding S.à r.l.	47001	MD Mezzanine S.A., SICAR	46999
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	47000	MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	47012
Bamboo Inn	47029	MGB International S.à r.l.	46994
Blackpool Holding S.à r.l.	47040	Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l.	46998
Bradimac S.A.	46997	Morely Holding S.à r.l.	46996
Breba - Cars S.à r.l.	46998	Pauco Holdings S.à r.l.	47005
Casa Trust S.A.	46997	P.B.M. S.A.	46994
C&M Management S.à r.l.	46995	PG Sub Silver B S.A.	47004
Colibri S.à r.l.	46997	PRC Engineering S.A.	47017
Colprassur S.A.	47010	Residia Immobilier S.à r.l.	46999
Dahlia Gestion S.A.	46998	Rivedes S.A.	47003
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	47022	Safre Holding S.A.	46996
Den Holzspiecht S.à r.l.	46996	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A.	46995
Dograd Holding S.A.	46997	SN Parent S.à r.l.	47027
Doradem S.à r.l.	47033	S.Participations S.A.	47031
Emac Immo	46995	Swip Sicav	47022
Errakis S.à r.l.	47006	TMF Luxembourg S.A.	47005
Face International S.à r.l.	46995	TS Kemble S.à r.l.	47040
Filling Station S.A.	46996	Van Lanschot Corporate Services S.A. ...	46998
Financière Naturam S.A.	47002	Van Lanschot Management S.A.	47019
FINBEL Re	47004	Vestcar S.A.	47003
Fournibeton Luxembourg S.à r.l.	47023	WC Luxco S. à r. l.	47033
Global Advantage Funds	47031	Xpertiz S.A.	46999
Huwe S.à r.l.	47001		

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

SELIM SAYKAN

Director

Référence de publication: 2009052911/9382/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08546. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Areff LP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.372.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

SELIM SAYKAN

Director

Référence de publication: 2009052912/9382/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08550. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

MGB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 18, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 47.822.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2009.

Manfred G. Braun

Gérant

Référence de publication: 2009052945/4634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08347. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.631.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053255/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08389. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.765.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2009053400/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Emac Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.514.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour VO Consulting Lux S.A.
Signature

Référence de publication: 2009053409/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07522. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

C&M Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.888.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour VO Consulting Lux S.A.
Signature

Référence de publication: 2009053417/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07519. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Face International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.138.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053380/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Safre Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.163.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour Safre Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053430/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Den Holzspiecht S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 14, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 90.753.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053384/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Morely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.786.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053357/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08877. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Filling Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.585.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053363/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08254. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Casa Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.755.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053366/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08252. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Dograd Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.343.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053368/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08249. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Bradimac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 27.123.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053386/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Colibri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
L'affectation des résultats au 31 décembre 2008 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053502/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08533. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Van Lanschot Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.990.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.04.2009.

Mrs J.C.M. Nijsen / Mr F.H.R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2009053342/695/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08208. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.791.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053388/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06378. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Breba - Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 8, Schlassgewan.

R.C.S. Luxembourg B 59.056.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053385/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.201.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA GESTION S.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053438/4/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08562. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Residia Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 122.039.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009053220/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Xpertiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.141.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009053216/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Extraits des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale annuelle en date du 8 avril 2009.

1) Nomination avec effet immédiat de M. Bruno Yves Durieux, employé privé né le 18 novembre 1967 à Menin (Belgique), résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

2) Nomination avec effet immédiat de M. Andreas Georg Christian Demmel, employé privé né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

3) Renouvellement du mandat de la Société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009053487/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

JoMü - Fenster GmbH & CO KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 126.881.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009053215/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

JoMü - Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 64.728.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009053213/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale annuelle en date du 8 avril 2009

1) Nomination avec effet immédiat de M. Bruno Yves Durieux, employé privé né le 18 novembre 1967 à Menin (Belgique), résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

2) Nomination avec effet immédiat de M. Andreas Georg Christian Demmel, employé privé né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

3) Renouvellement du mandat de la Société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009053492/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 104.936.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009053210/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Huwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 130.256.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009053219/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.981.

RECTIFICATIF

Extrait

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 15 octobre 2008 sous la référence L080152833.04, la fonction de: Mme Céline Burger, M. Tero Rantanen, M. Selim Saykan a été inscrite de façon incorrecte et doit être lue comme suit:

De: Administrateurs

A: Gérants

Egalement, l'organe social de Mme Céline Burger, M. Tero Rantanen, M. Selim Saykan, a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Conseil d'Administration

A: Conseil de Gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

Pour Areff LP Holding S.à r.l.
Selim Saykan

Référence de publication: 2009053660/9382/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08543. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009053250/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08395. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.520.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009053252/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08393. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.951.

RECTIFICATIF*Extrait*

Contrairement à ce qui a été publié au Registre de Commerce en date du 15 octobre 2008 sous la référence L080152830.04, la fonction de: Mme Céline Burger, M. Tero Rantanen, M. Selim Saykan a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Administrateurs

A: Gérants

Egalement, l'organe social de Mme Céline Burger, M. Tero Rantanen, M. Selim Saykan, a été inscrit de façon incorrecte et doit être lu comme suit:

De: Conseil d'Administration

A: Conseil de Gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.
Selim Saykan

Référence de publication: 2009053661/9382/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08551. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Rivedes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.574.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009053428/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Vestcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.266.

Le bilan au 12 janvier 2009 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009053420/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.373.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 23 avril 2009, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 23 avril 2009:

* M. Tero Rantanen, né le 26.03.1960, à Manstala, Finlande, avec adresse professionnelle au 9, Mikonkatu, FIN-00100 Helsinki, Finland.

- prend note de la démission de M. Tero Suvanto, comme gérant de la société avec effet au 23 avril 2009.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

* SAYKAN Selim

* RANTANEN Tero

* VANHANEN Pertti

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053663/9382/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08559. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

FINBEL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 mars 2009

- L'assemblée générale des actionnaires nomme comme administrateurs les personnes suivantes:

- * M. Lucien Scheuren
- * M. Paul Mousel
- * M. Olivier Moumal
- * M. Claude Weber
- * Mme Laurence Kervyn de Meerendré
- * M. Gilbert Kerremans, demeurant Ten Bos, 5, B-9420 Erpe-Mere, Belgique

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

- L'assemblée générale des actionnaires nomme Ernst & Young comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour Finbel Re S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009053496/4685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

PG Sub Silver B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.158.

—
Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société du 27 mars 2009 que l'actionnaire unique a pris note de la démission de Monsieur Pierre Stemper, Monsieur Michael Andrew Twinning, Madame Joséphine Pallett, Monsieur Naim Gjonaj et Madame Christelle Rétif en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à partir du 27 mars 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Francesco Moglia, administrateur, né le 27 mai 1968, à Rome (Italie), résidant au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Seiji Amino, administrateur, né le 1^{er} juin 1963, à Kobe (Japon), résidant au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Valentina Dadda, administrateur, née le 23 janvier 1984, à Codogno (Italie), résidant au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 27 mars 2009 que le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer avec effet au 27 mars 2009 le siège social de la Société de 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009053462/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pauco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Il résulte de divers transferts de parts sociales effectués en date du 2 avril 2009 que:

- la société Sebek Limited, ayant son siège social au 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes a cédé (i) 2.153.880 parts sociales de la Société à Tiana Limited, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda (Tiana), (ii) 860.560 parts sociales de la Société à Kieber Limited, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques (Kieber) et (iii) 860.560 parts sociales de la Société à Kieley Limited, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques (Kieley);

- la société Mountain European Holdings LLC, ayant son siège social au 6827 N. Orange Blossom Trail, Ste.2, Orlando, Floride, USA a cédé (i) 1.722.360 parts sociales de la Société à Tiana, (ii) 688.820 parts sociales de la Société à Kieber et (iii) 688.820 parts sociales de la Société à Kieley; et

- M. Andrew Q.S. Green, résidant au Château Royal, La Rue Vardon, Grouville, Jersey JE39HT, Channel Islands et la société Experta Trustees Jersey Limited, ayant son siège social au 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Îles Anglo-Normandes, agissant en tant que co-indivisaires, ont cédé (i) 1.722.360 parts sociales de la Société à Tiana, (ii) 688.820 parts sociales de la Société à Kieber et (iii) 688.820 parts sociales de la Société à Kieley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pauco Holdings S.à r.l.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009053164/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 55.728.

- Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 1^{er} avril 2009, il a été décidé:

* de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010:

- Monsieur Paul van Baarle,
- Monsieur Robert Jan Schol,
- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, et
- Madame Maria van der Sluijs Plantz

* de réélire en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010 PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de M. Robert Jan Schol est par ailleurs reconduit pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2009053473/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Errakis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.973.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Errakis Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 133.973, incorporated by deed enacted on the 21st of November 2007, published in Mémorial C number 3009, page 144397, on 28th December 2007.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 67,500.- (sixty-seven thousand five hundred euro) by the issue of 200 (two hundred) new shares having a par value of EUR 50.- (fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber, full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing against the company in favour of Mr Hans Eckerstrom, and acceptance by the managers of Errakis S.à r.l.;

3.- New composition of the shareholding of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It has been decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) so as to raise it from its present amount of 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 67,500.- (sixty-seven thousand five hundred euro) by the issue of 2 (two) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 22 (twenty-two) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), 22 (twenty-two) new class I preferred shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Ordinary Shares, being a total of 200 (two hundred) new shares having a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim, existing in favour of Mr Hans Eckerstrom, amounting to EUR 10,000.- (ten thousand euro).

Second resolution:

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr Hans Eckerstrom, prenamed, for all the 200 (two hundred) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr Hans Eckerstrom, company director, born in Karlskoga on February 16, 1972, residing at Norrstigen 44, SE-181 31 Lidingo, Sweden, prenamed, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 2 (two) new ordinary shares, the 22 (twenty-two) new class A preferred shares, the 22 (twenty-two) new class B preferred shares, the 22 (twenty-two) new class C preferred shares, the 22 (twenty-two) new class D preferred shares, the 22 (twenty-two) new class E preferred shares, the 22 (twenty-two) new class F preferred shares, the 22 (twenty-two) new class G preferred shares, the 22 (twenty-two) new class H preferred shares, the 22 (twenty-two) new class I preferred shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Errakis S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Errakis S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capita! is now subscribed as follows:

"Mr Hans Eckerstrom", prenamed,

252 (two hundred fifty-two) ordinary shares, 122 (one hundred twenty-two) class A preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class B preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class C preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class D preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class E preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class F preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class G preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class H preferred shares, 122 (one hundred twenty-two) class I preferred shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500.-), represented by two hundred fifty-two (252) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-two (122) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), one hundred twenty-two (122) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the "shares"), being a total of one thousand three hundred fifty (1,350) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 10,000.- (ten thousand euro).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (eur 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Errakis S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.973 constituée suivant acte reçu le 21 novembre 2007, publiée au Mémorial C, numéro 3009, page 144397 du 28 décembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 67.500,- (soixante-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 200 (deux cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune;

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Hans Eckerstrom, et acceptation par les gérants de Errakis S.à r.l.;

3.- Nouvelles composition de l'actionnariat de la société;

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts de la société afin de tenir compte de cette action.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 67.500,- (soixante-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 2 (deux) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Hans Eckerstrom, s'élevant à EUR 10.000,- (dix mille euros).

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr Hans Eckerstrom, prédésigné, pour l'ensemble des 200 (deux cents) nouvelles parts sociales à émettre.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Mr Hans Eckerstrom, directeur de la société, né à Karlskoga le 16 février 1972, résidant à Norrstigen 44, SE-181 31 Lidingo, Suède, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant;

a déclaré souscrire aux 2 (deux) parts sociales ordinaires, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classes A, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe B, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe C, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe D, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe E, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe F, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe G, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe H, 22 (vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe I, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de sa créance certaine, existant à charge de la société Errakis S.à r.l.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, par une situation comptable et un certificat de reconnaissance de dette signés par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Errakis S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1- Mr Hans Eckerstrom, prénommé,

252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe A, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe B, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe C, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe D, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe E, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe F, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe G, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe H, 122 (cent vingt-deux) parts sociales préférentielles de Classe I.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-), représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 10.000,- (dix mille euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Dias, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. LAC/2009/15728. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053354/5770/230.

(090061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Colprassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.881.

L'an deux mille neuf,

Le neuf avril,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COLPRASSUR S.A.", avec siège social à L-8612 Pratz, A Maetschent, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1046 du 9 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 96.881.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fos ANTONY, retraité, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss,

qui désigne comme secrétaire Madame Terry JASIANEK, sans état particulier, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ferny MARIANY, ouvrière, demeurant à L-8612 Pratz, A Maetschent.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Pratz vers Colpach-Bas, fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article premier, alinéa deux, des statuts.

2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

3. Modification de l'article trois, alinéa deux et suivants, des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Les actions sont au porteur.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des actionnaires représentant les trois-quarts du capital; la cession devra être notifié à l'administrateur-délégué de la société par tous moyens.

L'alinéa précédent n'est pas applicable dans l'hypothèse de transmission pour cause de mort.

Le refus d'agrément devra être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Ce dernier pourra alors obliger ses coactionnaires à lui racheter les actions proposées à la cession ou à trouver un acquéreur s'ils ne peuvent eux-mêmes acquérir les actions.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire."

4. Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 15, Uewerpallenerstrooss, L-8526 Colpach-Bas.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'aliéna deux de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi à Colpach-Bas."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois, alinéas deux et suivants des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 2 et suivants).** Les actions sont au porteur.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des actionnaires représentant les trois-quarts du capital; la cession devra être notifiée à l'administrateur-délégué de la société par tous moyens.

L'alinéa précédent n'est pas applicable dans l'hypothèse de transmission pour cause de mort.

Le refus d'agrément devra être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Ce dernier pourra alors obliger ses coactionnaires à lui racheter les actions proposées à la cession ou à trouver un acquéreur s'ils ne peuvent eux-mêmes acquérir les actions.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions, et de fixer le nombre des actions à cent (100) et leur valeur nominale à trois cent vingt euros (EUR 320,00) chacune. Les nouvelles actions seront distribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Antony, T. Jasiánek, F. Mariany, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation LAC/2009/14598. - Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009053372/227/94.

(090061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Luxconcept Bâtiment, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.423.

La société DL AUDIT LUXEMBOURG S.A. RC Luxembourg B 70505, Fiduciaire d'expertise comptable, demeurant 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg,

Agissant en sa qualité de domiciliataire,

A procédé, en conformité avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, à la dénonciation de la convention de domiciliation établie au bénéfice de la société,

LUXCONCEPT BATIMENT S.A. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCSL B 0127423.

Par l'effet de la présente et à compter de ce jour, les locaux de la société DL AUDIT Luxembourg S.A. situés 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ne sont plus et ne peuvent plus être considérés comme le siège social de la société LUXCONCEPT BATIMENT S.A.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour la société

DL AUDIT Luxembourg S.A.

M. Sébastien THIBAL

Référence de publication: 2009053201/8353/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117 627 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr Benoit Massart, lawyer, professionally residing in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF H Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120 961 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 30 October 2006, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2311 dated 11 December 2006, page 110897, and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

This being declared, the appearing party, owner of the Five Hundred (500) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 57,350.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixty nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 69,850.-) by creating and issuing two thousand two hundred ninety four (2,294) new shares (the "New Shares") having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind subject to payment of a share premium of one hundred fifty three million six hundred ninety nine thousand nine hundred ninety Euro (EUR 153,699,990.-) (the "Share Premium")

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the contribution

The Sole Shareholder has irrevocably and unconditionally undertaken to subscribe two thousand two hundred ninety four (2,294) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, plus the Share Premium, for a total amount of one hundred fifty three million seven hundred fifty seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 153,757,340.-) in the share capital of the Company (the "Subscription Receivable").

Following the above undertaking and pursuant to the board resolutions dated 27 March 2009, the Company has decided to repay a receivable of one hundred fifty three million seven hundred fifty seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 153,757,340.-) (i.e. an amount equivalent to the Subscription Receivable) owed to the Sole Shareholder (the "Receivable").

Considering, on one hand, the Subscription Receivable of the Company against the Sole Shareholder and, on the other side, the Receivable of the Sole Shareholder against the Company, the Company and the Sole Shareholder resolve to set off these two receivables by way of contribution in kind of the Receivable in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting of the Receivable for a global amount of one hundred fifty three million seven hundred fifty seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 153,757,340.-), held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at one hundred fifty three million seven hundred fifty seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 153,757,340.-) of which fifty seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 57,350) were allocated to the share capital account, the remainder of one hundred fifty three million six hundred ninety nine thousand nine hundred ninety Euro (EUR 153,699,990.-) being allocated to share premium.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to one hundred fifty three million seven hundred fifty seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 153,757,340.-)"; and
- a report established by Mrs Rosa Villalobos acting as A Manager and Mr. Hilko Schomerus as B Manager acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said.

Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Mr Benoit Massart, prenamed, duly empowered by board resolutions dated as of 27 March 2009.

Acknowledging having been beforehand Informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	2,794	69,850.-
TOTAL:	2,794	69,850.-

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at sixty nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 69,850.-) represented by two thousand seven hundred ninety four (2,794) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the article 8 of the Articles of Association, which will be read as follows:

"The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 627 (l'"Associé Unique"), dûment représentée par Mr. Benoit Massart, juriste, résidant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

- MEIF II Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 120 961 (la "Société"), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch le 30 octobre 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2311 du 11 décembre 2006, page 110897, et

- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cinquante-sept mille trois cent cinquante Euros (57.350,- EUR) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) à soixante-neuf mille huit cent cinquante Euros (69.850,- EUR) par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (153.699.990,- EUR) (la "Prime d'Emission").

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique s'est engagé de manière irrévocable et inconditionnelle à souscrire deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, plus la Prime d'Emission, pour un montant total de cent cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille trois cent quarante Euros (153.757.340,- EUR) (la "Créance de Souscription").

Suite à l'engagement ci-dessus et en vertu des résolutions du conseil de gérance du 27 mars 2009, la Société a décidé de rembourser une créance d'un montant de cent cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille trois cent quarante Euros (153.757.340,- EUR), soit un montant équivalent à la Créance de Souscription, due par l'Associé Unique (la "Créance").

Prenant en compte, d'une part, la Créance de Souscription de la Société contre l'Associé Unique et, d'autre part, la Créance de l'Associé Unique contre la Société, la Société et l'Associé Unique décident, de compenser ces deux créances par apport en nature de la Créance dans le capital de la Société.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en la Créance d'un montant global de cent cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille trois cent quarante Euros (153.757.340,- EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société ("Apport").

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à cent cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille trois cent quarante Euros (153.757.340,- EUR), dont cinquante-sept mille trois cent cinquante Euros (57.350,- EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde de cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (153.699.990,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société telles que documentées dans le Bilan ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la "Lettre d'Application") signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que "l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à cent cinquante-trois millions sept cent cinquante-sept mille trois cent quarante Euro (153.757.340,- EUR)"; et
- un rapport établi par Mme Rosa Villalobos en qualité de Gérant de classe A et M. Hilko Schomerus en qualité de Gérant de classe B agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le "Rapport de la Société").

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
 - l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
 - l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport;
- et

- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance"), ici représenté par M. Benoit Massart, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 27 mars 2009.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	2.794	69.850,-
TOTAL:	2.794	69.850,-

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'Emission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **5. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille huit cent cinquante Euros (69.850,- EUR), représenté par deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.794) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de Vingt-Cinq Euros (25 EUR) chacune (ci-après les "Parts Sociales"), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés"."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parie et comprend fa langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Massart, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009053306/219/248.

(090061734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

PRC Engineering S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.685.

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Comparu:

La société de droit panaméen, XEN INVESTMENTS CORP SA, établie et ayant son siège à Panama; Appartado 6-3508, El Dorado, Panama,

ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la cour, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph 11, au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivré en date du 2 avril 2009 en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme "PRC ENGINEERING S.A. ayant son siège social à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 105685, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2005 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2005, n° 444 page 21308, modifié par un acte passé par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mai 2007, n° 943 page 45228, modifié une dernière fois par un acte passé par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2007, n° 2440 page 117111,

L'Actionnaire unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cents dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire a renoncé expressément aux règles relatives à la convocation conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du L-1318 Luxembourg, 58 rue des Celtes au 69, rue de la Libération à L-4210 Esch-sur-Alzette et modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des statuts.

2. Modification des dispositions de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou administrateur unique, auquel cas, la personne morale devra désigner un représentant permanent, personne physique.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante."

3. Modification des dispositions de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. En cas d'administrateur unique, les décisions écrites de celui-ci sont signés par ce dernier. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique si c'est le cas."

4. Modification des dispositions de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

5. Modifications des dispositions de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil ou l'administrateur unique peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées."

6. Modification des dispositions de l'article 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 10. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique si c'est le cas."

7. Divers;

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes au 69, rue de la Libération à L-4210 Esch-sur-Alzette et de modifier de façon subséquente l'article 2 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. "Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou administrateur unique, auquel cas, la personne morale devra désigner un représentant permanent, personne physique.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 7. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. En cas d'administrateur unique, les décisions écrites de celui-ci sont signés par ce dernier. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique si c'est le cas."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 8. "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil ou l'administrateur unique peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique si c'est le cas."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2009. LAC/2009/14900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053352/5770/124.

(090061503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Van Lanschot Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.991.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.04.2009.

Mrs J.C.M. Nijssen / Mr F.H.R. Sonnenschein

Signatures

Référence de publication: 2009053371/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08247. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

LuxChoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.898.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guido DE SMEDT, Chocolatier, né le 22 avril 1953 à Zele (B), demeurant à B-5580 Rochefort, Parc d'Activités Economiques 35;

2.- Monsieur Benny VAN HERPE, né le 24 février 1976 à Ronse (B), directeur commercial, demeurant à B-9660 Brakel, Kerkhofstraat 125;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit;

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LuxChoc S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Heinerscheid.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la fabrication, le conditionnement, la distribution à tous niveaux, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, dans le domaine de l'alimentation et notamment de la confiserie, biscuiterie, chocolaterie, soft drinks, jus de fruits, du conditionnement de tous ces articles, ainsi que le service et le conseil dans tous ces domaines.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en vingt (20) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé au moins cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé,

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants prénommés ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Guido DE SMEDT, prénommé, cinq parts	5
2.- Monsieur Benny VAN HERPE, prénommée, quinze parts	15
Total des parts: vingt parts	20

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9749 Fischbach, Z.I. Giällewee 7
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne gérant unique pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Guido DE SMEDT, prénommé.

La société sera engagée par la signature individuelle de Monsieur Guido DE SMEDT.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. De Smedt, B. Van Herpe, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 avril 2009 - WIL/2009/313 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009053351/2724/114.

(090061791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Swip Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.631.

Faisant suite à l'assemblée générale du 14 avril 2009,
sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

- Andrew NOVEMBER

Edinburgh One, 60 Morrison Street, Edinburgh, EH3 8BE - Grande-Bretagne

- Stuart WILKINS

1, place Bel-Air, P.O. Box 5145 CH-1211 Genève - Suisse

- Roger Charles BARKER

40, avenue Monterey, L-1016 Luxembourg

Est renommée réviseur d'entreprises:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009053478/1229/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 140.229.

L'an deux mille neuf,

Le trente mars,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Roger LAMPACH, ingénieur, demeurant à L-5435 Oberdonven, 22, rue de la Moselle,

2) Monsieur Paul WEIS, ingénieur, demeurant à L-8337 Capellen, 2, rue Michel Rodange,

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société anonyme "DataCenterEnergie S.A. (DCE)", ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell,

en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration du 12 février 2009, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter leurs déclarations comme suit:

I.- La société "DataCenterEnergie S.A. (DCE)" fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1934 du 7 août 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 140.229, au capital social intégralement libéré de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

"Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé de la Société est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,00)."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 12 février 2009, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de cinq millions neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 5.968.000,00), pour porter le capital de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) à six millions d'euros (EUR 6.000.000,00), par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de mille euros (EUR 1.000,00) à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,00) chacune.

III.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par apport en espèce, de sorte que la somme de cinq millions neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 5.968.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,00), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,00) chacune."

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Lampach, P. Weis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation LAC/2009/12654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009053369/227/59.

(090061874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Fournibeton Lux S.à.r.l., Fournibeton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 145.897.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- Monsieur Jacques COLART, gestionnaire de société, né à Baudour (B), le 30 décembre 1969, demeurant à B-7080 Frameries (Belgique), 166, route de Bavay,

- Monsieur Nicolas FERY, ingénieur, né à Saint-Mard (B), le 17 janvier 1976, demeurant à B-1400 Nivelles (Belgique), 57/7, Avenue du Centenaire,

- Monsieur Didier VANBRABANT, employé privé, né à Liège (B), le 30 septembre 1974, demeurant à B-4181 Filot (Hamoir) (Belgique), 21, Rue de la Grange,

- Monsieur André GOFFETTE, employé privé, né à Sedan (F), le 2 août 1948, demeurant à L-8089 Bertrange, 25, rue des Prés,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet- Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FOURNIBETON LUXEMBOURG S.à r.l.", en abrégé "FOURNIBETON LUX S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger:

- La fabrication, le transport et le pompage de béton.
- Le négoce de matériaux pour la construction, la réalisation de dalles industrielles et décoratives, le terrassement, en ce compris l'importation et l'exportation s'y rapportant directement ou indirectement;
- La mise en œuvre de tous produits intervenant dans les techniques spéciales du béton.
- Le bureau d'études et de conseils intervenant dans les techniques spéciales du béton, tant dans le domaine de la construction industrielle que privée.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Jaques COLART, prénommé, vingt-cinq parts 25
- Monsieur Nicolas FERY, prénommé, vingt-cinq parts 25
- Monsieur Didier VANBRABANT, prénommé, vingt-cinq parts 25
- Monsieur André GOFFETTE, prénommé, vingt-cinq parts 25

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans la même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou des gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants sont requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm, appartement A.
2. - Le nombre des gérants est fixé à un.
3. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas FERY, ingénieur, né à Saint-Mard, le 17 janvier 1976, demeurant à B-1400 Nivelles, 57/7, Avenue du Centenaire.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Colart, N. Fery, D. Vanbrabant, A. Goffette, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 avril 2009 - WIL/2009/348 - Reçu soixante-quinze euros= 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009053350/2724/109.

(090061785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

I.T.I. S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

L'an deux mille neuf,

Le sept avril,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "I.T.I. S.A. SPF", avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 21 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 212 du 30 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 27.211.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes d'actions "A" et "B", d'une même valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, pour un montant de capital inchangé, et à concurrence de vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions A et cinq mille cinq cents (5.500) actions B, par échange de cinq (5) actions anciennes contre cent dix (110) actions A nouvelles et vingt-deux (22) actions B nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent trente mille euros (EUR 330.000,00), divisé en vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions de classe "A" et cinq mille cinq cents (5.500) actions de classe "B" pour une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions A et B donnent droit à un dividende ou un produit de liquidation dont la différence sera déterminée de la façon suivante:

Les droits dans l'actif social seront totalement identiques au 1^{er} janvier 2009 comme date de référence.

Ensuite, et à chaque date de valorisation, chaque action A se verra affecter, en valeur représentative d'une part d'actif social, le nominal de départ augmenté ou diminué, selon qu'il s'agisse d'une plus- ou moins-value, du quotient issu de la division par vingt-sept mille cinq cents (27.500) de la plus- ou moins-value issue de la fluctuation du compte 1 par rapport à sa situation en date de référence, en neutralisant l'effet de tout retrait ou apport en compte issu d'une fluctuation des avances des actionnaires A en compte 1.

De même, à chaque date de valorisation, chaque action B se verra affecter, en valeur représentative d'une part d'actif social, le nominal de départ augmenté ou diminué, selon qu'il s'agisse d'une plus- ou moins-value, du quotient issu de la division par cinq mille cinq cents (5.500) de la plus- ou moins-value issue de la fluctuation du compte 2 par rapport à sa situation en date de référence, en neutralisant tout retrait ou apport en compte issu d'une fluctuation des avances des actionnaires B en compte 2.

Dans la même logique, chaque action aura droit à un dividende dans la mesure où les deux conditions suivantes seront remplies:

- Un dividende pourra être distribué en tenant compte du distribuable selon les règles ordinaires de la comptabilité et du droit des sociétés;

- La valorisation obtenue de chaque action concernée, par application des critères développés ci-dessus, révèle un montant supérieur à la valeur nominale de ladite action."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions "A" et "B".

L'assemblée générale décide d'affecter les avoirs financiers de la société sur deux comptes qualifiés respectivement compte 1 et compte 2 selon une clé de répartition respective de 275/330 et 55/330 des actifs financiers en date du 1^{er} janvier 2009. Les actions A seront affectées au compte 1, tandis que les actions B seront affectées au compte 2.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent trente mille euros (EUR 330.000,00), divisé en vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions de classe "A" et cinq mille cinq cents (5.500) actions de classe "B" pour une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions A et B donnent droit à un dividende ou un produit de liquidation dont la différence sera déterminée de la façon suivante:

Les droits dans l'actif social seront totalement identiques au 1^{er} janvier 2009 comme date de référence.

Ensuite, et à chaque date de valorisation, chaque action A se verra affecter, en valeur représentative d'une part d'actif social, le nominal de départ augmenté ou diminué, selon qu'il s'agisse d'une plus- ou moins-value, du quotient issu de la division par vingt-sept mille cinq cents (27.500) de la plus- ou moins-value issue de la fluctuation du compte 1 par rapport à sa situation en date de référence, en neutralisant l'effet de tout retrait ou apport en compte issu d'une fluctuation des avances des actionnaires A en compte 1.

De même, à chaque date de valorisation, chaque action B se verra affecter, en valeur représentative d'une part d'actif social, le nominal de départ augmenté ou diminué, selon qu'il s'agisse d'une plus- ou moins-value, du quotient issu de la division par cinq mille cinq cents (5.500) de la plus- ou moins-value issue de la fluctuation du compte 2 par rapport à sa situation en date de référence, en neutralisant tout retrait ou apport en compte issu d'une fluctuation des avances des actionnaires B en compte 2.

Dans la même logique, chaque action aura droit à un dividende dans la mesure où les deux conditions suivantes seront remplies:

- Un dividende pourra être distribué en tenant compte du distribuable selon les règles ordinaires de la comptabilité et du droit des sociétés;

- La valorisation obtenue de chaque action concernée, par application des critères développés ci-dessus, révèle un montant supérieur à la valeur nominale de ladite action."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2009. Relation LAC/2009/13870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009053370/227/111.

(090061588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

SN Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.541.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SN Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr. Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of SN Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 March 2009, in process of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US dollar at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at 16 March 2009 of one point three hundred four US dollar against one Euro (1.304 USD/1.- EUR) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand three hundred US dollar (USD 16,300.-).

The sole shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from one euro (EUR 1.-) into one dollar (USD 1.-) so that the share capital of the Company is represented by sixteen thousand three hundred (16,300) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, which are all held by the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to increase the Company's share capital from its current amount of sixteen thousand three hundred US dollar (USD 16,300.-) by an amount of one million US dollar (USD 1,000,000.-) up to an amount of one million sixteen thousand three hundred US dollar (USD 1,016,300.-) through the issuance of one million (1,000,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder, here represented as aforementioned, and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount of one million US dollar (USD 1,000,000.-) which has entirely been allocated to the share capital. The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million sixteen thousand three hundred US dollar (USD 1,016,300.-) represented by one million sixteen thousand three hundred (1,016,300.-) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 3,700.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SN Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Holger Holle, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de SN Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2009, en voie publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro en dollar US au taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne au 16 mars 2009 d'un virgule trois cent quatre dollar US contre un euro (1,304 USD/1,- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un montant de seize mille trois cents dollars US (USD 16.300,-).

L'associé unique décide de convertir la valeur nominale par part sociale d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) à un montant d'un dollar US (USD 1,-) afin que le capital social soit représenté par seize mille trois cents (16.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune qui sont détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de seize mille trois cents dollars US (USD 16.300,-) par un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) à un montant d'un million seize mille trois cents dollars US (USD 1.016.300,-) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune. La totalité des parts sociales nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique ici représenté comme il est dit, et a été entièrement libérée par une contribution en espèces d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) qui a été entièrement alloué au capital social. La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million seize mille trois cents dollars US ,(USD 1.016.300,-), représenté par un million seize mille trois cents (1.016.300) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. HOLLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11480. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009053331/242/112.

(090061456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Bamboo Inn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.663.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Hing Yau MAN, restaurateur, né à Hong Kong (République Populaire de Chine), le 14 novembre 1960, demeurant à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "BAMBOO INN", établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68663, (la "Société");

- Que la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 20 mai 1999,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11114 du 28 octobre 2005;

- Que le comparant, en tant qu'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Man Ling LEUNG, commerçante, demeurant à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon, de sa fonction de gérante de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Hing Yau MAN, restaurateur, né à Hong Kong (République Populaire de Chine), le 14 novembre 1960, demeurant à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon, est nommé pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société.

Troisième résolution

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit: "La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Quatrième résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu de deux cessions de parts sociales sous seing privé:

- Madame Man Ling LEUNG, préqualifiée, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Yin Ling LEUNG, employée, née à Hong Kong (République Populaire de Chine), le 17 juillet 1967, demeurant à Hong Kong, Tai Po, N.P., Fu Heng Estate, Heng Tai House, Flat 1562, et

- Madame Yin Ling LEUNG, préqualifiée, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Hing Yau MAN, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Hing Yau MAN, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, les considère comme dûment significées à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts sociales prémentionnées, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1454. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009053334/231/66.

(090061637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

- Michael KEPPLER

350 West 57th Street

NY 10019 New York

Etats-Unis

- Rüdiger ZEPPEFELD

59, Brienner Strasse

800333 Munich

Allemagne

- Susanne VAN DOOTINGH

92, avenue Reine Astrid

B-1310 La Hulpe

Belgique

- Benoit FALLY

92, avenue Reine Astrid

B-1310 La Hulpe

Belgique

Est renommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Faisant suite au conseil d'administration en date du 8 août 2002, les administrateurs suivants ont donné leur démission de leur fonction d'administrateur avec une date effective du 8 août 2002:

- Timothy B. Harbert,

- Thomas Bergentroth,

- Klaus Esswein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2009053503/1229/41.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

S.Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 97.320.

L'an deux mil neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "S.PARTICIPATIONS S.A.", RC B No 97.320, avec siège à L- 8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, constituée suivant acte notarié du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C No 8 du 5 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Patrick SERVAIS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4960 Malmédy.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Emission de nouveaux titres.
2. Modification du conseil d'administration.
3. Nominations statutaires.
4. Transfert du siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
5. Modification afférente de l'article 2 premier paragraphe.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'émettre des nouvelles actions en remplacement des litres égarés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Patrick SERVAIS et de Madame Brigitte THOMAS, en tant qu'administrateurs.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- La société INTERNATIONAL BUSINESS SOLABOR SA., avec siège à B-1000 Bruxelles, 31, Vieille Halle aux Blés, (numéro entreprise 0423.471.415) ici représentée par son administrateur, Monsieur Patrick SERVAIS, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1963 à Malmédy (B), demeurant à B 4960 Malmédy, 13, Place Albert 1^{er}.

- La société EG PROJECT SPRL; avec siège à B-1180 Uccle, 46, rue Egide Van Ophem, (numéro entreprise 0450.139.386), ici représentée par son administrateur, Monsieur Patrick SERVAIS, préqualifié.

- Monsieur Patrick SERVAIS; préqualifié,

Est nommé administrateur délégué: Monsieur Patrick SERVAIS, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes: La société anonyme PRESTA-SERVICES S.A, (RC B No 49.961), avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L- 8226 Mamer, 32, rue de l'Ecole à L- 8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

En conséquence l'article 2 première phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (1^{ère} phrase). Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: DIEDERICH, SERVAIS, QUINTUS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4441. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 avril 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009053346/207/68.

(090061831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat et de vente de parts sociales signé le 15 avril 2009 que les parts sociales de la société de EUR 30, - chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Treevast Ltd	
Theklas Lysioti 35, Eagle Star House	
5the floor, 3030 Limassol Cyprus	15.126
Total	15.126

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Bart Zech

Référence de publication: 2009053460/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

WC Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.883.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Registrar of Companies under number EC 36215

here represented by Mrs. Ariette Siebenaler, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; in particular to grant any security or pledge any assets to any third party to secure payment obligations undertaken by any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WC Luxco S. à r. l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand USD (USD 20.000,-) represented by twenty thousand (20.000) shares with a par value of one USD (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders In a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the amounts available for distribution pursuant to Luxembourg law.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 11. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed at the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. When it results from interim accounts established by the managers) during or at the end of the accounting year, as audited by the statutory auditors), if any, that the Company, since the closure of the previous fiscal year, and after deduction of necessary provisions, amortizations, losses carried forward, and the amounts necessary to fund the various reserve accounts as required by law or by these by-laws, but increased by carried-forward profits and distributable reserves, has realized a profit, said profit may be distributed to the shareholder(s) by decision of the manager(s), in the form of interim dividends prior to the approval of the annual accounts for the current fiscal year by the shareholder(s), subject to applicable legal restrictions, if any.

The manager(s) shall determine the modalities of payment of dividends in cash.

The shareholder(s) may opt, under all applicable legal requirements, for the payment of any portion of the dividends or interim-dividends in shares rather than in cash or give the option to each shareholder between the two mode of payments.

No re-payment of dividends may be requested from a shareholder unless that distribution has been carried-out in violation of applicable legal requirements and provided that the Company succeeds in establishing that the beneficiary (ies) knew or should have known this fact, based on all applicable circumstances.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20.000) shares have been subscribed by Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, pre-named.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twenty thousand USD (USD 20.000,-), so that the amount of twenty thousand USD (USD 20.000,-) is as of now available to the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin today and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company, for an indefinite period of time:

1) Mr. Alain Heinz, companies manager, born on 17.05.1968 in Forbach (France), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Mr. John Yasnowski, companies manager, born on 14.09.1972 in Farrell, Pennsylvania (USA), professionally residing at 100 Enterprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).

3) Mrs. Izumi Hara, companies manager, born on 30.11.1959 in Tokyo (Japan), professionally residing at 100 Enterprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée au Registre Commercial des Bermudes, sous le numéro EC 36215.

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; en particulier de consentir toute sûreté ou gage sur tout actif au profit de tout tiers afin de garantir toute obligation de paiement contractée par toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WC Luxco S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille USD (USD 20.000,-) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un USD (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas les montants disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi luxembourgeoise. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction de capital.

Art. 11. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 24. Lorsqu'un bilan intermédiaire établi par le ou les gérants au cours ou à la fin de l'exercice, certifié par un commissaire aux comptes le cas échéant, fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter aux différents comptes de réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué à/aux (l')associé(s) sur décision du ou des gérants, des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice par l'(les) associé(s) dans les limites légales, le cas échéant.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par décision du ou des gérants.

Les associés ou l'associé unique, en conformité avec toutes les dispositions légales applicables, peuvent/peut opter pour un paiement ou accorder une option entre le paiement, de tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en parts sociales.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée d'un associé sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et pour autant que la Société établisse que le ou les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, pré-nommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de USD (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille USD (USD 20.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - 1) Mr. Alain Heinz, gérant de sociétés, né le 17.05.1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
 - 2) Mr. John Yasnowski, gérant de sociétés, né le 14.09.1972 à Farrell, Pennsylvanie (USA), résidant professionnellement au 100 Entreprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).
 - 3) Mrs. Izumi Hara, gérant de sociétés, née le 30.11.1959 à Tokyo (Japon), résidant professionnellement au 100 Entreprise Drive, Rockaway, New Jersey 07866 (USA).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14644. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009053332/242/345.

(090061586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

AMS Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.635.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2009.

Pour Alex SCHMITT emp.

s. Guy ARENDT

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009053448/275/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08071. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.192.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009053312/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08087. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Blackpool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.508.

Il résulte du transfert part sociales en date du 31 mars 2009 que:

Pallister Holdings Limited, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré le 31 mars 2009 cinq cents part sociales (500) à Nixdell International Inc., ayant son siège social à Calle 53 Este, Panamá, République et immatriculée auprès du Registro Público de Panamá sous le numéro Ficha 656002, documento 1542932.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052089/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.